

NATURES D'OCCUPATION		Pôle Majeur d'attractivité Grand Centre (tarifs 2023)	Tous espaces hors Grand Centre (tarifs 2023)
Terrasses Commerciales	Terrasse fermée (Close)	152,06 € / m² / an	112,68 € / m² / an
	Terrasse couverte (délimitée par éléments non mobiles et/ou couverte non close)	99,71 € / m² / an	49,85 € / m² / an
	Terrasse ouverte et/ou délimitée par des éléments mobiles	46,11 € / m² / an	24,92 € / m² / an
Ventes Ambulantes	Vente ambulante régulière	62,32 € / camion / semaine qq soit le nb de jours	37,40 € / camion / semaine qq soit le nb de jours
		33,63 € / camion / Week-End	24,92 € / camion / Week-End
	Vente ambulante occasionnelle (individuelle ou liée à une manifestation)	24,93 € / camion / jour	18,70 € / camion / jour
Déballage, Etalage commercial	Déballage commercial, Etalage avec ou sans lien avec le magasin	Ponctuel : 0,62 € / m² / jour	Ponctuel : 0,37 € / m² / an
		Régulier : 117,69 € / m² / an	Régulier : 62,32 € / m² / an
Installations diverses (chevalets, distributeurs,...)	Appareils, mobiliers divers	93,48 € / unité / an	
	Chevalets	43,62 € / unité / an	
Tournages de films, présentation commerciale événementielle	Tournage de films (droit d'emplacement)	1 246,31 € / jour	
	projets scolaires, étudiants	gratuit	
Diverses occupations ponctuelles	Brocante, vide grenier	12,47 € / mètre linéaire	7,48 € / mètre linéaire
	Particulier : travaux privés, déménagement ou livraison	37,40 € / camion / jour (gratuit pour déménagement)	18,70 € / camion / jour (gratuit pour déménagement)
	Entreprise : travaux privés, déménagement ou livraison	74,78 € / camion / jour	37,40 € / camion / jour
Diverses installations fermées sur DP	Armoires, cabines, boîtes de stockage postal,...	249,26 € / unité / an	199,40 € / unité / an
	Containers (hors chantier)	62,32 € / unité / jour	37,40 € / unité / jour
	Bulles de vente	149,55 € / m² / mois	99,69 € / m² / mois
Occupations foraines	Manège Forain	186,95 € / unité / mois	124,63 € / unité / mois
	cirque	236,80 € / jour + caution 1 000 €	186,95 € / jour + caution 1 000 €
Modification intégrité voirie	ouverture de bateau accès station-service	sur devis + 10 % pour frais administratif	
Chantiers (sauf chantiers exceptionnels d'une durée > 24 mois)	échafaudages	4,98 € / mètre linéaire / jour	2,49 € / mètre linéaire / jour
	Espaces clôturés, installations de chantiers, stockage de matériels, bennes, base vie, bungalows,...	1,25 € / m² / jour	0,62 € / m² / jour
DELIVRANCE GRATUITE PAR DEROGATION (CF ARTICLE L2125 CG3P) Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier. Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement : 1° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ; 2° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ; 3° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ; 4° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé. 5° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est soumise au paiement de redevances sous la forme de baux ou de licences consentis à titre onéreux autorisant l'exercice de pêche professionnelle ainsi que la navigation, l'amarrage et le stationnement des embarcations utilisées pour cette activité. En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.		Modalités de révision des tarifs RODP indexé sur IIRL (Indice de Révision des Loyers) Tarifs révisés N = Tarifs N-1 x IRL 4èT N-1 / IRL 4è T 2016 soit (N-1 x 137,26 / 125,50) IRL 4è T 2022 = 137,26 IRL 4è T 2016 = 125,50	
REDEVANCES TELECOM / ACTUALISATION 2023 sur la base du DECRET 2005-1676 du 27/12/2005			
Réseaux télécommunications et communications électroniques décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (plafonds)	Domaine Public Routier souterrain	Autoroutes : 469,47 € / km / artère (fourreau) Autres voiries : 46,95 € km / artère (soit 0,04695 € ml / artère)	
	Domaine Public Routier aérien	62,60 € / km / artère	
	Domaine Public hos Routier souterrain ou aérien	1 564,90 € / km / artère	
Diverses installations au sol télécommunications et communications électroniques décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (plafonds)	Domaine Public Routier	31,30 € / m²	
	Domaine Public non Routier	1 017,19 € / m²	
installations radio-électriques (non plafonnées)	pylônes, antennes de téléphonie, armoires techniques	Tarifs : cf Delibération du Conseil Communautaire du 24/06/2008	